



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 110351

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la place de l'enseignement musical dans les programmes scolaires en France. Les professionnels sont préoccupés par sa situation qu'ils jugent désastreuse. Il faudrait ajouter l'enseignement et la pratique collective de la musique au socle commun de connaissances devant être acquises à la fin du premier degré. Cela permettrait de repérer de jeunes talents à l'âge requis et de les orienter, s'ils le souhaitent, vers une école de musique. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'intégrer les enseignements artistiques dans le cursus scolaire des écoles primaires, alors que se déroule actuellement un débat national sur les rythmes scolaires.

Texte de la réponse

L'éducation musicale figure dans les programmes de l'école primaire. Elle s'appuie sur des pratiques concernant la voix et l'écoute. S'y ajoute une dimension culturelle, celle de la connaissance des œuvres musicales inscrites dans l'approche structurée de l'histoire des arts. La circulaire de préparation à la rentrée 2011 rappelle en outre que l'objectif qui s'impose à tout enseignant du premier degré est de faire chanter quotidiennement ses élèves et qu'une chorale doit être organisée dans chaque école. Cette même circulaire rappelle que les pratiques instrumentales collectives peuvent trouver leur place à l'école et au collège. Elles sont encouragées sous des formes pouvant relever de l'accompagnement éducatif, des classes à horaires aménagés ou, à titre expérimental, de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école n° 2005-380 du 23 avril 2005. En ce qui concerne le socle commun de connaissances et de compétences devant être acquises à la fin de l'enseignement obligatoire, le pilier 5 du socle prévoit que la culture humaniste fournisse aux élèves des références communes. Elle doit donner aussi à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles et par la pratique d'une activité culturelle ou artistique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110351

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5962

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12317